



Attestation employeur periode d'essais

Par **nicoo123123**, le **02/06/2011** à **11:25**

Bonjour,rnrnj'ai obtenu de mon employeur une attestation (pour trouver une location de logement) qui stipule, entre autres, que je ne suis **pas en période d'essais**.rnOr je suis encore en periode d'essai suivant mon CDI pour au moins 3 mois.rnSi mon employeur souhaite rompre ma periode d'essais, puisse-je lui oppose cette attestation (sachant que je pense que la mention "n'est pas en periode d'essai est une erreur de leur part).rnEst-ce-que cette attestation est juridiquement recevable pour me considérer comme n'étant plus en periode d'essais ?rnrnMerci d'avance pour vos réponses.rnrnCdt,

Par **conseiller du salarié**, le **02/06/2011** à **16:14**

Bonjour, rnrnLa période d'essai est expressément stipulée dans le contrat de travail ou la lettre d'engagement (on dit qu'[s]elle ne se présume pas[/s]).rnrnA priori le raccourcissement de la période d'essai ne se pratique pas ; d'ailleurs pourquoi cela se ferait-il ?rnrnDonc je ne crois pas que cette erreur de leur part puisse leur être opposable. rnMais je ne suis pas sûr que l'on puisse donner une réponse formelle à votre question.

Par **milou27**, le **02/06/2011** à **17:45**

l'employeur a indiqué que vous n'étiez pas en période d'essai tout simplement pour faciliter la recherche de logement - un propriétaire accepte rarement de signer un bail avec un salarié en période d'essai.rnA mon avis s'il l'a fait, c'est qu'il compte vous embaucher définitivement.rnJuridiquement je ne sais pas si vous pouvez faire jouer l'attestation délivrée-

je pense que oui.